

DE LA VANILLE SOUS LES PANNEAUX SOLAIRES

D'une serre deux coups

Après de longues années, le partenariat entre le producteur d'électricité Corsica Sole et la coopérative de vanille s'est concrétisé hier avec l'inauguration de la première ombrière photovoltaïque dédiée à la culture de la célèbre liane. Cinq autres doivent suivre.

En toiture, des panneaux solaires qui produisent de l'électricité. En dessous, des plants de vanille qui profitent des conditions d'ombrage et croissent dans de très bonnes conditions, gage d'un rendement bien supérieur à une culture traditionnelle en sous-bois. Présentée ainsi, l'ombrière photovoltaïque développée par Corsica Sole et la coopérative ProVanille paraît finalement très simple. Il n'en est rien. « Derrière, il y a plus de six ans d'ingénierie et d'innovations », souligne Paul Antoniotti, patron de Corsica Sole, dont la société s'est implantée voici dix ans dans l'île, initialement pour installer des panneaux solaires sur des hangars agricoles.

Alliant production d'énergie et production agricole, l'ombrière photovoltaïque apparaît comme « la rencontre du génie énergétique et du génie agricole », s'enthousiasme Bruno Robert. Avec d'un côté, la possibilité de « renforcer la part des énergies renouvelables dans le mix électrique ». Et de l'autre, celle « d'augmenter et de sécuriser la production de vanille », estime le conseiller départemental. Et de se féliciter de ce « bon projet » qui n'empêche pas sur les terres agricoles, citant les installations de Bethléem et de Sainte-Rose qu'il ne peut « pas cautionner ».



Les premières gousses ne seront pas récoltées avant trois ans. (Photos O.D.)

fonds européens (Feader) afin de faire prendre en charge une partie des investissements. Si tout va bien, les vanilliers devraient être mis en place « d'ici la fin de l'année », indique Jimmy Péribé, directeur de ProVanille.

Côté électricité, la toiture développée par Corsica Sole produit 100 kW crête, soit « l'équivalent de la consommation annuelle d'une quarantaine de foyers », précise Thomas Muller, directeur du développement chez Corsica Sole. Une petite partie ne sera pas réinjectée dans le réseau afin de faire fonctionner la pompe. L'eau de pluie est en effet captée par des gouttières et stockée dans une cuve. Elle sert ensuite à l'irrigation par aspersion des pieds de vanille. Un dispositif qui, à terme, sera complètement automatisé.

Initialement, le producteur d'électricité et ProVanille souhaitent installer dans l'île trente ombrières. Au final, il n'en reste que six pour cette « première

vague ». Dans de telles conditions, « la rentabilité est faible », note Thomas Muller. Sachant qu'une serre comme celle de Juliette Masson coûte 250 000 euros, que la revente de l'électricité à EDF équivalait annuellement à 20 000 euros de chiffre d'affaires, auquel il faut retirer les charges d'exploitation, l'amortissement n'intervient pas avant quinze ans.

50 000 euros d'investissement

Pour rester dans les chiffres, l'investissement pour l'agriculteur est d'environ 50 000 euros entre le lit de drainage sous les plants, les 350 poteaux en matière imputrescible, les grillages, les toiles, le système d'irrigation, la citerne, la pompe, le compost, l'achat des plants... Quand les vanilliers entreront en production, les exploitants pourront

compter sur un revenu annuel de « 20 000 à 30 000 euros », indique Jimmy Péribé. Le rendement, d'une centaine de kilos à l'hectare en sous-bois, devrait se situer entre 250 et 300 kg pour une ombrière comme celle inaugurée hier. Mais l'idée n'est pas de concurrencer la canne, mais de faire de la vanille une « activité secondaire », un « revenu complémentaire ».

Pour le directeur de ProVanille, les ombrières photovoltaïques pourraient permettre le « sauvetage de la filière ». La filière, qui produit en moyenne une quinzaine de tonnes de vanille verte,

est « très sensible aux dérèglements climatiques », souligne-t-il. À l'image des cinq tonnes produites en 2022. Réputée pour sa qualité, la vanille réunionnaise pourrait facilement s'écouler, dans l'île et ailleurs. Mais pour cela, il faut maîtriser sa culture, la protéger des aléas du climat.

En attendant, le producteur d'électricité et la coopérative de vanille veulent montrer que leur modèle fonctionne. « Le projet est pertinent, efficace. Nous avons pu convaincre l'administration. Nous sommes confiants pour la suite », conclut Paul Antoniotti.

Olivier DANGUILLAUME

100 kWc

Entre les défis techniques et les contraintes administratives (voir par ailleurs), les ombrières photovoltaïques dédiées à la culture de la vanille auront mis de longues années avant de sortir de terre. La première d'entre elles a été inaugurée hier midi, chez Juliette Masson, agricultrice à Bellevue Bras-Panon. La seule à ce jour à accueillir des pieds de vanille. Mais cinq autres serres équipées de panneaux solaires ont déjà été livrées et attendent leurs occupants. Trois à Sainte-Rose, une à Saint-André et une à Sainte-Suzanne. La coopérative cherche actuellement à « optimiser » les

Un chemin semé d'embûches

Tous les intervenants l'ont souligné, hier, en marge de l'inauguration de l'ombrière photovoltaïque dédiée à la culture de la vanille. Que ce fut long et compliqué ! Si Juliette Masson n'a pas abandonné en cours de route, d'autres ont préféré jeter l'éponge, soit par découragement, soit faute d'obtenir l'indispensable permis de construire. « Pour avoir ces six ombrières, il a fallu se battre », confirme le directeur de ProVanille.

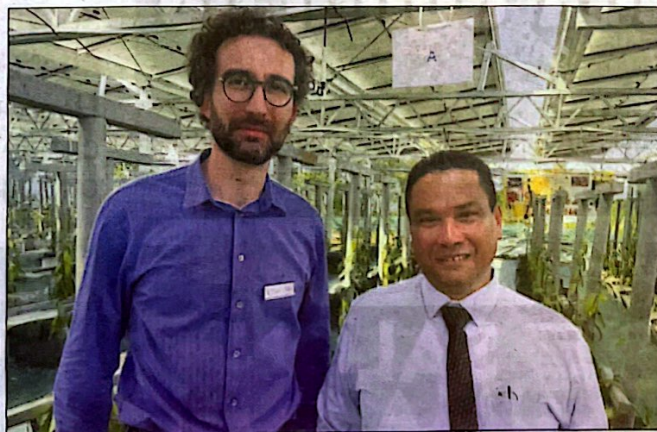
Pour décrocher ce précieux sésame, un dossier d'ombrière solaire à vocation agricole doit obtenir le feu vert de deux commissions : la CDPNaf (Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) et la CDNPS (Commission départementale de la nature, des paysages et des sites). Ce n'est qu'au troisième passage devant la CDPNaf que le dossier de Juliette Masson a été validé. Ce qui ne choque nullement Boris Calland. « Au troisième passage, le dossier était

forcément meilleur », juge le directeur adjoint de la Daaf. « Si un consensus s'est dégagé et que le modèle est reproduit, ce ne sera plus le même parcours du combattant pour les autres dossiers », estime-t-il.

Deux commissions « très conservatrices », juge Thomas Muller, qui ont « condamné » de nombreux projets. Si la CDPNaf a été « convaincue pour la vanille », la CDNPS a une « interprétation très stricte » de la loi Littoral, explique le directeur du développement chez Corsica Sole. « Si l'ombrière doit être construite près d'une zone urbanisée, c'est bon. Mais si elle est au milieu de nulle part ou à côté de deux maisons isolées, la commission bloque tout ».

Le producteur d'électricité n'est pas découragé pour autant et, s'appuyant sur son expérience, va pousser entre vingt et trente dossiers. Il espère obtenir les autorisations d'ici la fin de l'année et lancer les chantiers « dans les deux ans ».

O.D.



Thomas Muller, directeur du développement chez Corsica Sole, et Jimmy Péribé, directeur de ProVanille.

Le Quotidien

LE QUOTIDIEN DE LA RÉUNION
ET DE L'Océan INDIEN
www.lesquotidiens.re

1, rue Lidet Geoffroy BP 97712
97804 Saint-Denis Cedex 9
Tél. : 0262.92.15.15

Jean-Jacques Dijoux,
président
Henri J. Nijdam,
directeur de la publication

Rédaction
Henri J. Nijdam, directeur
Tél. : 0262.92.15.15
Fax : 0262.28.25.28
lareduction@lesquotidiens.re

Vincent Vibert, directeur délégué
Direction commerciale
Florent Bosc, directeur
Tél. : 0262.92.15.12
Fax : 0262.92.15.78

resa.regiepub@lesquotidiens.re
Annonces classées Tél 0262.92.15.15
Fax : 0262.92.15.18
pa@lesquotidiens.re

Régie extra locale Tél 01.53.64.58.60
p.detalaille@media-outremer.fr
Abonnements Tél 0262.92.15.14
abonnements@lesquotidiens.re

Agences
NORD Saint-Denis
1, rue Lidet Geoffroy BP 97712
Saint-Denis Cedex 9 Tél. :
0262.92.15.15 - Fax : 0262.28.25.28
stdenis@lesquotidiens.re

SUD Saint Pierre
agence-sud@lesquotidiens.re
OUEST Saint-Gilles
agence-ouest@lesquotidiens.re

EST Saint-André
agence-est@lesquotidiens.re
Media Capital Réunion
SAS au capital de 1.000 € RCS 924 834
849 Saint-Denis de La Réunion,
Siège social

103, rue du Général de Gaulle, St Gilles
les bains 97434 - Saint Paul -
Président : Jean-Jacques Dijoux,
Directeur général : Henri J. Nijdam
CCP AF 0126 C 87475 ISSN 0397-7994
Reproduction interdite
Tous droits réservés
Imprimerie SAFI - ZI du Chaudron
97490 Sainte-Clotilde

ACPM

N° 15 852 - 48^e année -
Tirage : 15 743 exemplaires



L'ombrière solaire se situe à Bellevue Bras-Panon. (Photo Imagiste & Création)

« La culture sous serre, c'est l'avenir »



Juliette Masson et ses pieds de vanille plantés voici quatre mois. (Photo O.D.)

À l'âge de 8 ans, Juliette Masson fécondait ses premières fleurs de vanillier dans la cour de son grand-père. Plus tard, plutôt que de devenir préparatrice en pharmacie, elle reprendra l'exploitation de son père. Et aujourd'hui, l'agricultrice gère une ombrière photovoltaïque de 690 mètres carrés sous laquelle grandissent 700 pieds de vanille. Sans compter les lianes qui poussent à proximité, en sous-bois ou en plein champ.

Lorsque Corsica Sole a démarré ProVanille, voici près de dix ans, l'agricultrice avait justement en projet d'installer une serre de vanille sur les 3,7 hectares qu'elle possède à Bellevue Bras-Panon. Elle a donc saisi l'occasion, sans savoir que cela prendrait autant de temps. « J'aime l'aventure », sourit-elle.

Forcément, la culture sous serre est bien « différente », s'apparentant d'avantage à celle de la tomate hors-sol. « C'est la nouveauté pour moi. Là, qu'il fasse très chaud ou qu'il pleuve, je peux travailler à tout moment. En plein champ, avec le réchauffement climatique, la vanille commence à souffrir. La culture sous serre, c'est l'avenir », juge l'agricultrice panonnaise.

La vanille souffre

« Sous l'ombrière photovoltaïque, on peut l'arroser, lui apporter ce dont elle a besoin. Artificiellement, certes. Ici, on peut tout contrôler. La vanille pousse beaucoup plus vite, cinq à dix centimètres par semaine ! Au bout de quatre mois, j'ai déjà fait deux bouclages, alors qu'en plein champ, je

n'en fais qu'un ou deux par an », raconte Juliette Masson qui travaille sur l'exploitation avec sa sœur et son père.

Autre avantage : la structure a parfaitement résisté à Belal. « On a essayé le passage du cyclone comme si de rien n'était. J'ai fait un traitement fongicide en prévention, mais aucune liane n'a été cassée, les filets ont résisté. Alors qu'ailleurs, j'ai eu des pertes sur les bois de chandelle et sur les lianes », indique l'agricultrice.

Installés entre novembre et Noël, les plants de Juliette Masson ne donneront pas leurs premières fleurs avant deux ans et leurs premières gousses avant trois ans. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'elle touchera ses premiers revenus issus de la vanille.

O.D.

**APPEL
À MANIFESTATION
D'INTÉRÊT**



**Appel à manifestation d'intérêt
Le cartable numérique
VOLET ÉQUIPEMENT - 2024/2025**

Vous êtes revendeurs en informatique.

Pour répondre, vous devez :

- > Prendre connaissance de la convention de partenariat qui précise les conditions de mise en œuvre auxquelles ils devront se conformer
- > Prendre connaissance de la convention relative à l'échange de données à caractère personnel dans le cadre de ce dispositif
- > Transmettre aux services de la Région, deux exemplaires de ces conventions* qui devront être dûment paraphées, signées et accompagnées des pièces réclamées.

Afin de permettre la diffusion des coordonnées des revendeurs auprès des bénéficiaires du Cartable Numérique, une liste sera réalisée sur la base des conventions réceptionnées par les services de la Région **au plus tard le 30 juin 2024**. La liste établie à cette date sera fournie avec les bons distribués lors du lancement du dispositif 2024-2025, soit en juillet 2024. Elle sera également accessible en ligne sur le site de la Région Réunion.

Seule la liste mise en ligne sera mise à jour régulièrement à l'arrivée ou à la sortie d'un partenaire.

**Les conventions sont
à télécharger sur
www.regionreunion.com**

La Région lé èk zot !

